

Le projet de résolution parrainé par le Canada et d'autres pays, sera sans doute approuvé par une forte majorité: nullement négatif, il ne vise non plus aucune fin de propagande. Il s'agit bien d'un document réaliste, qui établit clairement la responsabilité de l'URSS relativement à ce qui s'est passé et ce qui se passe actuellement en Europe orientale. Il n'y est envisagé aucune mesure qui ne soit conforme aux intérêts légitimes de l'URSS.

Les auteurs de ce projet ne cherchent nullement à intensifier la discorde entre les groupement d'États rivaux. Mais l'Assemblée ne peut s'abstenir de condamner le mépris persistant de ses résolutions, la violation flagrante et cruelle des droits de l'homme que les membres de l'ONU se sont engagés à respecter. Nous faisons nôtres les conclusions du rapport du Comité. En proposant qu'un représentant de l'Assemblée générale prenne les mesures qu'il jugera bon pour atteindre les objectifs des Nations Unies, nous nous efforçons de mettre en valeur une façon constructive et progressive d'aborder cette difficile question. Nous ne pouvons penser à personne de mieux qualifié pour remplir cette mission que le distingué président de notre assemblée.

L'Union soviétique compte parmi les grandes puissances du monde. Membre permanent du Conseil de sécurité, elle occupe aux Nations Unies un rang spécial, qui lui impose, à mon sens, des obligations particulières. En présentant et en appuyant ce projet de résolution, nous espérons qu'il contribuera à inciter l'URSS, l'un des membres les plus importants de notre organisation, à prendre de mesures propres à opérer un redressement tempéré et raisonnable de la situation en Hongrie, de façon à satisfaire les légitimes aspirations du peuple hongrois à l'indépendance et à la souveraineté. Les Nations Unies ne peuvent cesser de se préoccuper de la justice qui est due à la Hongrie.

Autres travaux des Nations Unies

Conseil de tutelle — Le Conseil de tutelle s'est réuni le 13 septembre pour étudier la question de l'avenir du Togo sous administration française. Il a discuté le rapport présenté par la Commission des Nations Unies sur le Togo sous administration française; le Canada était membre de cette commission. Le 19 septembre, le Conseil a décidé de transmettre ce rapport à l'Assemblée, et le lendemain il a adopté son rapport à l'Assemblée.

Conseil de sécurité — Le 24 septembre, le Conseil de sécurité a poursuivi son examen de la question du Cachemire.